



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique, Cerfasy, FSP, Neuchâtel

Dossier d'accréditation selon la LPsy | 14.12.2018





Contenu:

Partie A – Déroulement de la procédure

Partie B – Requête de l'AAQ

Partie C – Rapport d'évaluation externe (Rapport des expert-e-s et prise de position de l'organisation responsable)

Partie A

Déroulement de la procédure

Remarque liminaire

Les procédures d'accréditation comprennent en principe quatre étapes: l'autoévaluation, l'évaluation externe, la décision et le cas échéant le contrôle des charges.

La loi sur les professions de la psychologie (LPsy) assigne à l'AAQ le rôle d'agence d'accréditation dans les procédures d'accréditation selon la LPsy, par conséquent l'AAQ est compétente pour l'évaluation externe des filières de formation postgrade. L'instance d'accréditation, c'est-à-dire l'instance décisionnelle pour l'accréditation selon la LPsy, est le Département fédéral de l'Intérieur (DFI).

En tant qu'agence agissant en vertu des parties 2 et 3 des *European Standards and Guidelines (ESG)* et enregistrée dans EQAR, l'AAQ publie ses rapports d'évaluation externes sous forme de dossiers regroupant tous les documents d'évaluation externes pertinents après que le DFI a décidé de l'accréditation.

Décision d'accréditation du DFI

Le 29 novembre 2018, le DFI a décidé de l'accréditation de la *Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique, Cerfasy, Neuchâtel* placée sous la responsabilité de la FSP.

Déroulement de l'évaluation externe

22.03.2016	La FSP dépose une demande et un rapport d'autoévaluation.
08.11.2016	L'OFSP confirme sur la base d'un examen formel que la demande d'accréditation et le rapport d'autoévaluation sont complets.
24.05.2017	L'AAQ ouvre l'évaluation externe par la séance d'ouverture.
23-14.11.2017	La commission d'experts mène la visite sur place accompagnée par l'AAQ.
12.02.2018	La commission d'experts finalise la 1 ^{ère} version du rapport des experts.
23.02.2018	La FSP prend position sur la 1 ^{ère} version du rapport des experts.
05.03.2018	La commission d'experts adopte le rapport des experts et recommande l'accréditation avec 9 charges.
23.03.2018	Le conseil suisse d'accréditation dans son rôle d'organe de surveillance de l'AAQ libère le rapport d'évaluation externe et la requête de l'AAQ avec 12 charges.
22.05.2018	L'AAQ transmet la requête d'accréditation et le rapport d'évaluation externe à l'OFSP.

Partie B

Requête de l'AAQ du 22.05.2018





schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

www.aaq.ch
info@aaq.ch

Effingerstrasse 15
Postfach, CH-3001 Bern
Tel. +41 31 380 11 50

Madame
Bettina Marti
Bundesamt für Gesundheit
DB GP / GB / WGB
Psychologieberufegesetz: Akkreditierung
Schwarzenburgstrasse 161
3003 Bern

Berne, le 22 mai 2018

**Requête d'accréditation
Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique – CERFASY, Fédération Suisse des Psychologues**

Chère Madame Marti,

S'appuyant sur la base de l'article 15 alinéa 4 de la LPsy, l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) établit, en tant qu'organe d'accréditation selon la LPsy, une requête d'accréditation pour la filière

Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique

avec pour organisation responsable la Fédération Suisse des Psychologues.

L'AAQ établit sa requête en se basant sur:

- les analyses et les conclusions de la commission d'experts dans le rapport des experts du 5 mars 2018;
- la discussion portant sur le rapport d'évaluation externe et sur le projet de requête d'accréditation de l'AAQ au sein du Comité pour les professions de la psychologie chargé de l'assurance de qualité interne de l'AAQ, le 23 mars 2018;

et en connaissance

- de la prise de position de la Fédération Suisse des Psychologues du 23 février 2018.

Requête de la commission d'experts

La commission d'experts conclut dans son rapport d'experts que la «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique» est globalement conforme aux exigences légales, présentant néanmoins quelques faiblesses. Celles-ci se rapportent aux standards des domaines «Mission et objectifs», «Conditions cadre de la formation postgrade», «Contenus de la formation» et «Assurance qualité et évaluation». En outre, deux critères font objets de charges, le critère relatif aux objectifs de la formation postgrade (art. 13, al. 1, let. b LPsy) et le critère relatif à l'instance de recours (art. 13, al. 1, let. g LPsy).

La commission d'experts formule au total neuf charges:

Domaine 1: Mission et objectifs

Charge 1: Les objectifs d'apprentissage propres à la filière de formation postgrade sont formulés et publiés.

Domaine 2: Conditions cadre de la formation postgrade

Charge 2: Les responsabilités de la FSP et du Cerfasy doivent être documentées par écrit et publiées.

Domaine 3: Contenus de la formation

Charge 3: La bibliographie de la filière de formation postgrade doit être mise à jour.

Charge 4: Une liste de références pour chaque thème du programme doit être fournie.

Charge 5: Les domaines «transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques» et «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique» doivent faire partie intégrante de la formation postgrade.

Domaine 4: Etudiants

-

Domaine 5: Formateurs

-

Domaine 6: Assurance qualité et évaluation

Charge 6: Le système d'assurance qualité doit être appliqué et communiqué de manière transparente.

Charge 7: Un système d'évaluation de l'ensemble de la filière de formation postgrade doit être instauré.

Charge 8: La prise en compte des diplômés dans le processus d'évaluation de la formation doit être formalisée.

Critère d'accréditation g)

Charge 9: Les modalités de recours doivent être clairement précisées aux étudiants.

Requête d'accréditation

Au niveau des contenus

Au niveau des contenus, la commission d'experts met un certain nombre de lacunes en lumière. Pour les corriger, elle a notamment formulé les requêtes de charges 3, 4 et 5. En revanche, certaines analyses dans le corps de texte permettent de détecter des lacunes, sans pour autant aboutir aux charges attendues.

Au niveau du standard 3.1a – exigeant notamment que les connaissances et compétences transmises sont scientifiquement et empiriquement fondées, la commission d'experts indique que le fondement scientifique et empirique du Cerfasy a été validé par la FSP, bien qu'elle n'ait pas eu connaissance des critères utilisés dans le cadre de cet examen. Il semble toutefois que les éléments apportés par l'organisation responsable aient été évalués comme suffisants aux yeux de la commission d'experts qui ne formule ni charge ni recommandation. En l'absence d'analyse plus exhaustive, l'AAQ constate seulement qu'il s'agit d'une lacune à combler. Elle requiert par conséquent la charge suivante: «La scientificité et l'empirisme des contenus de l'ensemble des connaissances et savoir-faire transmis dans le cadre de la formation postgrade sont documentés.»

Au niveau du standard 3.4a, la documentation des cas décrite dans le rapport des experts laisse apparaître que la documentation requise pour valider les 10 cas supervisés ne consiste qu'en une procédure formelle. Du point de vue de l'agence qui se base sur les évaluations des commissions d'experts menées jusqu'à présent, la documentation actuelle des 10 cas n'est pas suffisante et doit être renforcée. L'AAQ estime donc que l'évaluation du standard doit être revue à «partiellement atteint» et que la FSP doit définir les modalités de documentation des 10 cas supervisés et les critères pour leur évaluation. L'AAQ renonce à requérir une charge spécifique pour ce standard non atteint car la charge requise ultérieurement sous le critère d'accréditation a) permet de corriger cette lacune.

Au niveau du standard 3.5a et de la recommandation 14, la commission d'experts recommande de clarifier la question de la reconnaissance des heures de supervision dans le cas où il ne s'agit pas d'activités psychothérapeutiques. L'AAQ requiert la charge «Les unités de supervision en l'absence d'activité thérapeutique ne sont pas validées comme heures de supervision. Les participants au cursus en sont informés» car elle estime que ce déficit – facilement corrigible – est nécessaire pour atteindre les buts de la formation postgrade fixés par la LPsy (art. 13, al. 1, let. b LPsy).

Au niveau du standard 3.7a et de la recommandation 15, la commission d'experts soulève qu'il est actuellement possible qu'un étudiant de la filière ne soit exposé qu'à une patientèle présentant une palette de troubles trop limitée (par exemple à l'autisme). Ce constat l'amène à formuler une recommandation visant à la clarification des critères pour la validation de l'expérience pratique. L'AAQ suit totalement la commission d'experts en estimant tout de même le besoin de clarification suffisamment important pour faire l'objet d'une charge. La FSP est responsable de procéder à cette clarification et de sa mise en œuvre pour la validation de l'expérience pratique. Elle doit par conséquent définir et appliquer ses critères de validation de la pratique clinique en opérationnalisant les exigences du standard 3.7a. L'AAQ renonce à requérir une charge spécifique pour ce standard non atteint car la charge requise ultérieurement sous le critère d'accréditation a) permet de corriger cette lacune.

Au niveau du standard 4.1a et de la recommandation 16, la commission d'experts recommande de définir les critères d'évaluation pour les travaux de fin d'année et de les communiquer aux étudiants. Dans son analyse, la commission d'experts indique qu'il existe un système d'évaluation comprenant une évaluation annuelle et une évaluation finale. L'évaluation finale est réalisée sur la base d'une grille d'évaluation à la différence des évaluations annuelles. La commission d'experts estime cependant que le standard n'exige pas l'existence de critères définis et transparents pour l'évaluation annuelle, en estimant tout de même que ce serait un plus. Dans le cadre d'autres procédures, les commissions d'experts ont requis que les critères

d'évaluations soient clairement définis et communiqués en raison des *procédures définies et transparentes* mentionné dans le libellé du standard. L'AAQ estime à l'instar de ces commissions d'experts que les procédures mentionnées comprennent l'évaluation elle-même et requiert par conséquent la charge 12n «Les critères sont définis et communiqués de manière transparente pour chaque évaluation.».

Au niveau organisationnel

Au niveau organisationnel, la commission d'experts relève un manque de formalisation et un manque de clarté quant à la répartition des tâches entre l'organisation responsable, la Fédération Suisse des Psychologues, et le Cerfasy, l'institut qui met en œuvre la filière de formation postgrade. Ce constat apparaît principalement dans l'analyse du standard 2.2a. Néanmoins, l'analyse relative à d'autres standards (exemples: 2.3a; 3.5a; 3.7a) montre que cette situation se répercute sur d'autres domaines. Au niveau du standard 2.3a et de la recommandation 6, l'intitulé du standard explicite la responsabilité de l'organisation responsable au niveau des ressources financières, humaines et techniques. L'AAQ estime que cette responsabilité doit être assumée, ce qui n'est pas encore le cas selon le rapport de la commission d'experts. Comme mentionné plus haut, cette lacune dans la prise en charge de la responsabilité apparaît de manière transversale dans le rapport de la commission d'experts. Cette situation appelle la FSP – l'organisation responsable – à assumer sa responsabilité pour l'ensemble de sa filière postgrade. Dans la compréhension de l'AAQ, l'organisation responsable – qui peut déléguer certaines tâches (mais qui en reste responsable) – doit répondre du respect de l'ensemble des standards et des critères vis-à-vis de l'extérieur. L'AAQ requiert donc sous le critère d'accréditation a) une charge relative au manque de clarté et de responsabilité assumée relevé dans le rapport d'experts principalement dans l'analyse du standard 2.2a mais également dans d'autres standards (voir notamment les standards de qualité 2.3a; 3.5a; 3.7a). La charge requise permet de résorber l'ensemble des lacunes dues au manque de réglementation et de formalisation par la mise en œuvre d'une charge unique.

En conclusion

L'AAQ appuie la requête d'accréditation de la commission d'experts et requiert les douze charges suivantes:

Critère d'accréditation a)

Charge a: La FSP doit régler sa relation avec le Centre de Recherches Familiales et Systémiques (par voie contractuelle et par le concept de mise en œuvre QSE) afin qu'elle puisse remplir son rôle d'organisation responsable conformément aux exigences de l'ensemble des standards de qualité et des critères d'accréditation. En édictant des directives, la FSP respecte l'intégralité des standards de qualité et des critères d'accréditation et assume la responsabilité de leur mise en œuvre complète.

Critère d'accréditation g)

Charge 9: Les modalités de recours doivent être clairement précisées aux étudiants.

Domaine 1: Mission et objectifs

Charge 1: Les objectifs d'apprentissage propres à la filière de formation postgrade sont formulés et publiés.

Domaine 2: Conditions cadre de la formation postgrade

-

Domaine 3: Contenus de la formation

Charge 10n : La scientificité et l'empirisme des contenus de l'ensemble des connaissances et savoir-faire transmis dans le cadre de la formation postgrade sont documentés.

Charge 3: La bibliographie de la filière de formation postgrade doit être mise à jour.

Charge 4: Une liste de références pour chaque thème du programme doit être fournie.

Charge 5: Les domaines «transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques» et «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique» doivent faire partie intégrante de la formation postgrade.

Charge 11n: Les unités de supervision en l'absence d'activité thérapeutique ne sont pas validées comme heures de supervision. Les participants au cursus en sont informés.

Domaine 4: Etudiants

Charge 12n: Les critères sont définis et communiqués de manière transparente pour chaque évaluation.

Domaine 5: Formateurs

-

Domaine 6: Assurance qualité et évaluation

Charge 6: Le système d'assurance qualité doit être appliqué et communiqué de manière transparente.

Charge 7: Un système d'évaluation de l'ensemble de la filière de formation postgrade doit être instauré.

Charge 8: La prise en compte des diplômés dans le processus d'évaluation de la formation doit être formalisée.

Par souci de consistance avec les requêtes formulées pour les autres filières sous la responsabilité de la FSP, l'AAQ propose de porter le délai pour la réalisation des charges à vingt-quatre mois dès la notification de la décision d'accréditation par l'instance décisionnelle.

L'AAQ a invité l'organisation responsable à prendre position sur la présente requête le 17 avril 2018. Le 30 avril 2018, la Fédération Suisse des Psychologues a fait parvenir sa prise de position par courrier. Elle indique accepter la requête de l'AAQ.

En nous tenant à votre disposition pour tout renseignement, nous vous adressons, chère Madame Marti, nos salutations les meilleures.



Dr Christoph Grolimund
Directeur



Bastien Brodard
Responsable du format LPsy

Annexes:

Rapport d'évaluation externe du 23.03.2018 comprenant le rapport des experts du 05.03.2018 et la prise de position de la Fédération Suisse des Psychologues du 23.02.2018.

Prise de position de la Fédération Suisse des Psychologues à la requête de l'AAQ, datée du 30.04.2018.

Partie C

Rapport d'évaluation externe du 23.03.2018

(Rapport des expert-e-s et prise de position de l'organisation responsable)





schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique, Neuchâtel

Rapport d'évaluation externe pour l'accréditation selon LPsy | 23.03.2018



Introduction

La loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie; LPsy) contient les dispositions de base concernant l'accréditation des filières de formation postgrade dans le domaine visé¹. La concrétisation de ces dispositions est du ressort du Département fédéral de l'intérieur (DFI), en l'occurrence de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en sa qualité d'office responsable. Le but premier de ce texte de loi est la protection et la préservation de la santé publique. Pour ce faire, il s'agit en premier lieu de veiller à la qualité des formations postgrades afin de d'assurer que les personnes formées possèdent les qualifications adéquates et les compétences professionnelles requises. Ainsi, seules les filières de formation postgrade qui remplissent les exigences de la LPsy et qui sont accréditées, peuvent décerner des titres postgrades fédéraux.

L'accréditation constitue aussi – et surtout – un instrument permettant aux responsables d'analyser eux-mêmes leur filière de formation postgrade (autoévaluation), mais aussi de bénéficier de l'analyse et des suggestions d'experts indépendants (évaluation externe). La procédure d'accréditation alimente ainsi un processus permanent d'assurance et de développement de la qualité, contribuant à l'établissement d'une culture de la qualité.

L'accréditation a pour objet les filières de formation postgrade menant au titre postgrade fédéral en psychothérapie, psychologie des enfants et des adolescents, psychologie clinique, neuropsychologie et psychologie de la santé.

L'accréditation a pour but de vérifier si les filières respectent les exigences légales. Ainsi, la procédure doit répondre avant tout à la question suivante: la filière permet-elle aux étudiants d'atteindre les objectifs fixés dans la loi?²

La LPsy définit les exigences applicables aux filières de formation postgrade des professions de la psychologie, qui doivent être accréditées.

Ces exigences sont définies sous la forme de critères d'accréditation³. L'un de ces critères vise les objectifs de formation postgrade et notamment les compétences à acquérir⁴. Afin de concrétiser l'examen de ces objectifs le DFI / l'OFSP, en collaboration avec l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) et après consultation d'experts du domaine des professions de la psychologie, a développé des standards de qualité⁵. Ces standards de qualité sont subdivisés en six domaines: mission / objectifs, conditions cadres, contenus, étudiants, formateurs, assurance qualité / évaluation.

Les critères d'accréditation et les standards de qualité servent de base à l'analyse de la filière de formation postgrade par l'organisation responsable (autoévaluation) et sont contrôlés par des experts indépendants (évaluation externe). Pour que la décision d'accréditation soit positive, il faut que les standards de qualité soient globalement atteints et que chaque critère d'accréditation soit atteint ou en majeure partie atteint, la mise en oeuvre de la (des) charge(s) permettant d'atteindre entièrement le critère. Un seul critère non atteint mène au refus de l'accréditation.

¹ Art. 11 ss, art. 34 et 35, art. 49 LPsy

² Art. 5 LPsy

³ Art. 13 LPsy

⁴ Art. 13 al 1 let b LPsy

⁵ Ordonnance du DFI concernant l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie

Contenu

Introduction	2
1 Procédure	1
1.1 Commission d'experts	1
1.2 Calendrier.....	1
1.3 Rapport d'autoévaluation	2
1.4 Visite sur place	2
2 Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique.....	2
3 Evaluation externe par la commission d'experts (Rapport des experts).....	3
3.1 Examen des standards de qualité	3
Domaine 1 – Mission et objectifs	3
Domaine 2 – Conditions cadre de la formation postgrade.....	5
Domaine 3 – Contenus de la formation	9
Domaine 4 – Etudiants	17
Domaine 5 – Formateurs	19
Domaine 6 – Assurance qualité et évaluation	22
3.2 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1)	24
3.3 Profil des forces et faiblesses de la filière de «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique»	26
4 Prise de position	27
4.1 Prise de position de l'organistion responsable FSP	27
4.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de la FSP.....	27
5 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'experts	27
6 Annexes	27

1 Procédure

L'organisation responsable Fédération Suisse des Psychologues (FSP) a déposé le 22.03.2016 une demande d'accréditation ainsi que son rapport d'autoévaluation auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Département fédéral de l'intérieur (DFI).

La FSP aspire à l'accréditation de sa filière de formation postgrade pour l'attribution du titre postgrade fédéral en psychothérapie. A cette fin, l'OFSP a examiné formellement sa demande d'accréditation ainsi que son rapport d'autoévaluation. Suite à cet examen formel, l'OFSP a retourné les documents à la FSP avec la tâche de les réviser aux niveaux du contenu et de la forme. La FSP a soumis à l'OFSP ses documents révisés et complétés aux niveaux du contenu et de la forme pour réexamen le 21 novembre 2016.

La séance d'ouverture de l'évaluation externe de la FSP s'est tenue le 24.05.2017. Suite à cette séance, l'AAQ a présenté une liste de présélection (ou liste longue) des experts et fixé la date de la visite sur place.

1.1 Commission d'experts

La commission d'experts a été constituée sur la base d'une liste de présélection contenant 28 noms. Cette liste longue, qui a été approuvée par le Conseil suisse d'accréditation le 16.06.2017, a été discutée avec la FSP qui l'a également approuvée. L'AAQ a déterminé la commission d'experts et communiqué sa composition par écrit à la FSP le 03.10.2017. Suite à un désistement, la nouvelle composition a été communiquée le 02.11.2017.

La commission d'experts est constituée des personnes suivantes (ordre alphabétique):

- Dr Fabrice Brodard, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne, psychologue psychothérapeute reconnu au niveau fédéral et spécialiste de l'enfant et de l'adolescent FSP (peer-leader).
- Pr Franco Cavallo, diplômé en pédopsychiatrie, Dipartimento di Scienze della Sanità Pubblica e Pediatriche, Università degli studi di Torino (Italie).
- Thomas Renz, psychologue spécialiste en psychologie clinique et psychothérapie FSP, pour adolescents et adultes, cabinet privé à Fribourg.

1.2 Calendrier

22.03.2016	Demande d'accréditation et dépôt du rapport d'autoévaluation
8.11.2016	Examen formel par l'OFSP
21.11.2016	Soumission du rapport d'autoévaluation complété et révisé aux niveaux de la forme et du contenu
24.05.2017	Séance d'ouverture de la procédure d'accréditation
16.06.2017	Confirmation de la longlist d'experts par le Conseil suisse d'accréditation
23-24.11.2017	Visite sur place
12.02.2018	1 ^{ère} version du rapport d'évaluation externe
23.02.2018	Prise de position de la FSP
05.03.2018	Version définitive du rapport d'évaluation externe
23.03.2018	Approbation du rapport par le Conseil suisse d'accréditation

1.3 Rapport d'autoévaluation

La FSP a mis en place un groupe de pilotage pour la préparation du rapport d'autoévaluation. Ce groupe a été composé de cinq personnes dont un responsable de la formation. Le rapport d'autoévaluation est conforme aux exigences de forme et de contenu formulées par l'OFSP. Des annexes complètent le rapport.

En accord avec l'AAQ, l'organisation responsable FSP a transmis le nouveau document suivant:

Annexe 1.h : concept ADQ – FSP organisation responsable.

1.4 Visite sur place

La visite sur place s'est tenue les 23 et 24.11.2017 (1,5 jour) dans les locaux du Centre de Recherches Familiales et Systémiques (Cerfasy) à Neuchâtel. Durant ces trois demi-journées, la commission d'experts a mené des entretiens avec toutes les parties prenantes de la filière, tenu des réunions internes et fourni un compte-rendu oral aux responsables de la filière et de l'organisation responsable. Un consensus a été trouvé au sein de la commission d'experts pour la rédaction du rapport d'évaluation externe et pour la requête d'accréditation.

Les discussions se sont déroulées dans un esprit d'ouverture et une atmosphère constructive, qui ont permis à la commission d'experts de se faire une opinion globale et approfondie de la filière Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique et de l'analyser à la lumière des standards de qualité et des critères d'accréditation (voir Chapitre 3 du présent rapport).

D'un point de vue organisationnel, la visite sur place était parfaitement organisée de la part de la FSP.

2 Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique

Le Cerfasy est basé à Neuchâtel et existe depuis 1986. A ses débuts il proposait des consultations cliniques et dès l'année suivante, des formations. Actuellement, le Cerfasy permet de suivre différents cours, dont un cursus de formation postgrade en psychothérapie systémique composé deux cycles de deux ans: un cycle de base et un cycle avancé. La première volée de ce nouveau cursus a terminé sa première année en été 2017. Elle est composée de 24 étudiants, principalement des psychologues, mais également des médecins, des éducateurs et des travailleurs sociaux. Il est prévu qu'une nouvelle volée débute tous les deux ans. La dernière volée de l'ancien cursus termine sa formation complète au même moment. Le Cerfasy en est à son 12^e cycle de formation, environ 270 psychologues et médecins ont été diplômés de sa formation.

L'équipe de formation du Cerfasy se compose d'une douzaine de formateurs qui bénéficient tous d'une expérience clinique. Les membres de l'équipe peuvent, en fonction des besoins et en évitant les rôles multiples conflictuels, intervenir comme enseignant, superviseur ou thérapeute d'expérience personnelle. L'offre de formation du Cerfasy inclut des séminaires d'un ou deux jours donnés par des spécialistes reconnus dans leur domaine d'enseignement.

3 Evaluation externe par la commission d'experts (Rapport des experts)

3.1 Examen des standards de qualité

Domaine 1 – Mission et objectifs

Standard 1.1 – Mission

- a. *La philosophie, les principes de base et le but de l'organisation responsable de la filière de formation postgrade (ci-après «organisation responsable») sont formulés dans une mission. Cette mission est publiée.*

La philosophie, les principes de base et le but de l'organisation responsable sont définis et publiés dans le document «Mission: formation postgrade en psychothérapie». Ce document définit la mission générale de l'ensemble des filières rattachées à la FSP et est disponible sur le site internet de l'organisation responsable (www.psychologie.ch). Si la philosophie, les principes de base et le but ne sont pas clairement mentionnés, ils sont contenus dans le texte.

La FSP détaille sa mission en huit parties: protection et favorisation de la santé psychique, importance de la formation, efficacité, professionnalisme, orientation sur les compétences, partenariat digne de confiance lors de l'application de la LPsy, transparence et prévisibilité, et pour finir, développement de la qualité. Chacun de ces huit intitulés fait l'objet d'une description plus approfondie.

A travers ces points larges et inclusifs, la FSP se positionne comme l'organisation responsable qui fixe les principes conducteurs pour les filières qu'elle chapeaute. Le document mentionne les exigences de la LPsy en précisant que l'organisation responsable s'appuie sur la loi et s'y tient pour elle et ses filières.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

- b. *Les axes principaux de la filière de formation postgrade découlent de la mission. Ils sont dûment motivés.*

Dans le document fixant les bases de la formation postgrade (disponible sur le site de la filière www.cerfasy.ch), le Cerfasy décrit sa mission comme suit: «La formation postgrade doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires pour exercer la psychothérapie de manière autonome dans un large domaine d'application et dans différents *settings* (individuel, de couple, de famille et de réseau)». De plus, il se fixe pour but de «former des psychologues dans l'orientation systémique en les dotant des compétences professionnelles et relationnelles adéquates afin qu'ils-elles soient à même d'exercer comme psychothérapeutes sous leur propre responsabilité». Pour ce faire, il cherche à développer les compétences théoriques, pratiques et sociales des candidats. Finalement, il est à noter que la filière de formation postgrade publie sur son site le document de la FSP «Mission: formation postgrade en psychothérapie».

Si le lien entre ces éléments et la mission de la filière semble exister, il n'est pas clairement précisé. Relevons que la mission de la FSP s'appuie largement sur les travaux de Grawe relatifs à l'efficacité des psychothérapies, ainsi qu'à l'importance des facteurs communs. Or, le Cerfasy ne semble pas s'inspirer de ces travaux et les intégrer dans la structure de sa formation. En outre, les axes principaux de la filière de formation postgrade ne sont pas directement stipulés ni dans la documentation, ni dans le rapport d'autoévaluation.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Elle tient à formuler deux recommandations visant à clarifier les points

mentionnés dans l'analyse ci-dessus à propos des axes de la filière et des facteurs communs des psychothérapies.

Le standard est **partiellement atteint**.

Recommandation 1: La commission d'experts recommande que la vision et les axes de la filière soient présentés de manière plus claire.

Recommandation 2: La commission d'experts recommande de mettre plus en évidence les facteurs communs des psychothérapies dans la formation.

Standard 1.2 – Objectifs de la filière de formation postgrade

- a. *Les différents objectifs d'apprentissage sont formulés et publiés. Leur contribution au but de la formation postgrade est précisée. Ils reprennent les objectifs de la formation postgrade fixés dans la loi sur les professions de la psychologie⁶.*

Les objectifs d'apprentissages de la filière de formation postgrade reprennent tel quel ceux fixés dans la LPsy. Ils sont, de cette façon, une contribution aux buts de la formation. Les objectifs sont listés dans le document «Formation postgrade du Cerfasy» et publiés sur le site de la filière. La commission d'experts regrette que les objectifs ne soient pas plus propres à la filière et à son orientation. Elle s'interroge sur la clarté de ceux-ci pour les éventuels futurs candidats.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Elle tient à formuler la charge suivante: Les objectifs d'apprentissage propres à la filière de formation postgrade sont formulés et publiés.

Le standard est **partiellement atteint**.

Charge 1: Les objectifs d'apprentissage propres à la filière de formation postgrade sont formulés et publiés.

- b. *Les contenus de la formation ainsi que les formes d'apprentissage et d'enseignement découlent du but de la filière de formation postgrade et des objectifs d'apprentissage.*

La filière de formation postgrade se base sur les méthodes d'apprentissage et d'enseignement de la formation des adultes. En plus des heures en «Connaissances et savoir faire», les candidats participent à des séminaires et doivent réaliser un travail écrit de fin de formation. La théorie est complétée par la pratique à travers la supervision, l'activité psychothérapeutique individuelle, la pratique clinique et l'expérience thérapeutique personnelle.

Malgré un but très large et des objectifs peu détaillés (voir standard 1.2 a) qui rendent difficile l'évaluation des formes d'apprentissage et d'enseignement en découlant, la commission d'experts estime que celles-ci répondent aux attentes du standard.

Lors de l'analyse du rapport d'autoévaluation, la commission d'experts a déjà pu remarquer le fait que la formation se base beaucoup sur la pratique (pratique clinique et jeux de rôle). Cela a été confirmé lors des entretiens menés pendant la visite sur place. Elle tient à notifier le fait que c'est indéniablement une force de cette formation et elle encourage à continuer en ce sens.

De plus, le Cerfasy a récemment mis en place des groupes de lecture pendant lesquelles des groupes de maximum six étudiants se penchent sur des textes illustrant les thèmes développés

⁶ Article 5 LPsy

au cours des journées de formation. Ces groupes de lecture viennent compléter l'offre des formes d'apprentissage.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est atteint .

Domaine 2 – Conditions cadre de la formation postgrade

Standard 2.1 – Admission à la formation, durée et coûts

- a. *Les conditions d'admission à la formation postgrade ainsi que la durée des études sont réglementés conformément à la loi sur les professions de la psychologie⁷ et sont publiées.*

Répondant aux règles édictées par la FSP dans son Cadre de qualité, qui découle de la LPSy, la filière définit dans son règlement les conditions d'admission à la formation postgrade (article 3). Il en va de même pour la durée des études (article 4). Le règlement est publié.

Pour définir les conditions d'admission, le règlement reprend directement les alinéas 1 et 2 de l'article 7 de la LPSy. Elles sont complétées avec les points suivants :

- Exercer une fonction professionnelle dans laquelle le-la candidat-e intervient en tant que psychothérapeute et est responsable de processus thérapeutiques;
- Avoir accompli sa pratique clinique au sens de l'Ordonnance sur l'accréditation (RS 935.811.1 ; AccredO-LPSy) ou être en train de l'accomplir;

Pour l'accès au 1^{er} cycle, sur demande motivée, ce dernier point peut être soumis à une dérogation. Pour l'accès au 2^e cycle l'étudiant doit en plus avoir accompli le 1^{er} cycle de formation du Cerfasy ou une autre formation jugée équivalente. Dans le cas d'une dérogation ou d'évaluation d'équivalence, c'est le comité de formation du Cerfasy qui décide. Les critères d'équivalence sont l'orientation thérapeutique systémique et un nombre d'heures de formation suffisant.

Les conditions d'admission sont donc plus détaillées que celles figurant dans la LPSy, il subsiste toutefois un flou sur la condition qui reprend l'alinéa 2 de l'article 7 de la loi: «Avoir suivi une formation de base comportant une prestation d'études suffisante en psychologie clinique et en psychopathologie». Le Cadre de qualité de la FSP définit que: «Douze ECTS doivent être justifiés dans le domaine de la psychopathologie (connaissance des troubles psychiques); la moitié doit cependant être effectuée avant le début de la formation postgrade. L'autre moitié peut être effectuée au cours des deux premières années de formation postgrade». La difficulté réside dans la définition et le contrôle de ce qui est accepté comme faisant partie de la psychopathologie. Les entretiens ont permis à la commission d'experts de clarifier cela. Pour le Cerfasy, la définition de la correspondance se fait au regard de la liste des cours universitaires suivis. Par exemple, si un cours contient dans son intitulé le mot «psychopathologie», celui-ci est reconnu pour l'admission. Ce point-là est décrit nulle part.

Le règlement établit que la durée des études est de minimum 4 ans et maximum 6 ans pour un taux d'activité à 100%. La durée peut être prolongée au prorata d'un taux d'activité partielle. La filière répond ainsi pleinement aux exigences de la LPSy.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint, mais tient toutefois à formuler une recommandation visant à clarifier le point mentionné dans

⁷ Articles 6 et 7 LPSy

l'analyse ci-dessus à propos de la reconnaissance de la formation en psychopathologie et psychologie clinique.

Le standard est **atteint**.

Recommandation 3: La commission d'experts recommande de définir ce que la filière reconnaît comme pouvant être validé comme formation en psychologie clinique et psychopathologie et de le rendre accessible aux candidats.

- b. Le coût total minimum à escompter pour la formation postgrade est indiqué de manière transparente et publié. Il est inventorié de manière détaillée.*

Les coûts de la formation sont indiqués de manière transparente et sont publiés. Ils sont détaillés sur le site internet de la filière ainsi que dans le document «Formation postgrade du Cerfasy». Le détail sépare les coûts par cycle, année, coûts de base et coûts supplémentaires. La répartition des coûts et les tarifs horaires estimés sont précisés pour ces deux dernières catégories. Le total est clairement affiché.

La formation postgrade coûte au minimum, par candidat, 21'300 CHF en coûts de base et 11'600 CHF en coûts supplémentaires. Le prix total minimum est donc de 32'900 CHF pour l'ensemble de la formation.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

Standard 2.2 – Organisation

- a. Les différentes responsabilités, les fonctions et processus inhérents à la filière de formation postgrade sont clairement établis; les milieux concernés, notamment les étudiants, ont accès aux informations y relative.*

L'organisation interne du Cerfasy pour la formation qu'il dispense est défini sur le site et est clair. On y trouve le fonctionnement et les tâches du Conseil de fondation (surveillance de l'activité du Cerfasy), du comité de formation (organisation de la formation, sélection des différents enseignants, décision sur le programme de formation, sélection des candidats après consultations des formateurs, etc.), ainsi que les fonctions des différentes parties-prenantes (formateurs, superviseurs, secrétariat, administration et comptabilité).

Pour ce qui est du lien entre la FSP et le Cerfasy, tout n'est pas toujours clair. Certaines responsabilités ne sont pas mentionnées et l'information complète n'existe pas et n'est donc pas accessible aux milieux concernés.

Si la mention de la FSP est faite sur le site du Cerfasy, il manque un organigramme propre à la formation, incluant la FSP, pour que les étudiants puissent y voir clair et avoir vraiment accès à l'information. L'organigramme actuel est celui de l'institution Cerfasy en tant que telle et non pas de la filière de formation postgrade. Il est actuellement uniquement disponible sur demande.

Le document «Mission: formation postgrade en psychothérapie» fournit par la FSP et publié sur le site du Cerfasy décrit la mission de la FSP pour l'exercice de sa fonction d'organisation responsable. Il n'explicite toutefois pas le rôle de chacun, les limites de l'un et de l'autre dans les responsabilités, les fonctions et les processus.

Sur son site le Cerfasy va plus loin que le document en décrivant les tâches assurées par la FSP. Il le fait en les termes suivants :

- Veiller à l'amélioration continue de la formation proposée par le Cerfasy, grâce au système d'assurance qualité qu'elle a développé spécifiquement pour soutenir les prestataires de formation.
- Offrir une instance de recours (c'est-à-dire la Commission de recours de la FSP) à laquelle peuvent s'adresser toutes les personnes en lien avec la formation du Cerfasy et qui s'opposeraient à une décision en première instance prise par le Cerfasy.
- Veiller à ce que les personnes souhaitant rejoindre la formation du Cerfasy en cours de route puissent valider leurs acquis de formation accomplis auprès d'autres prestataires de formation.

D'autres fonctions reviennent à l'organisation responsable et ne sont pas mentionnés, comme par exemple: garantir que des ressources financières, humaines et techniques permettent de dispenser l'intégralité de la formation (standard 2.3 a), veiller à l'acquisition d'expérience suffisante au contact de clients/patients (standard 3.4 a) ou à la supervision régulière (standard 3.5 a), etc.

La commission d'experts estime qu'il est nécessaire que tous les membres concernés, notamment les étudiants, sachent qui est responsable de quoi dans la formation et à qui s'adresser en cas de question ou problème. Elle considère que la FSP devrait faire un document explicitant cela et le fournir aux filières en leur demandant qu'il soit publié et accessible aux étudiants.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Dans l'idée d'une clarification nécessaire, elle tient à formuler la charge suivante: Les responsabilités de la FSP et du Cerfasy doivent être documentées par écrit et publiées.

Le standard est **partiellement atteint**.

Charge 2: Les responsabilités de la FSP et du Cerfasy doivent être documentées par écrit et publiées.

- b. Les différents rôles et fonctions des différents formateurs⁸ au sein de la filière de formation postgrade sont définis et délimités de façon appropriée⁹.*

Les différents rôles tels que décrits par le standard (enseignants, superviseurs et psychothérapeutes formateurs) sont définis. Pour ce qui est de la délimitation appropriée des rôles, comme un formateur peut également être un superviseur, cela est réglé par le fait que les deux fonctions ne peuvent pas être exercées en même temps dans une volée.

La commission d'experts a constaté que la filière dispose d'un rôle supplémentaire, celui de tuteur. Ce dernier a été défini lors des entretiens comme une personne de confiance ayant un lien privilégié avec l'étudiant. Il est ressorti que si l'étudiant a une plainte ou un inconfort, il peut s'adresser au tuteur pour savoir comment s'adresser au groupe. Inversement, si l'équipe de formation rencontre des difficultés avec un étudiant, elle peut, via le tuteur, réfléchir comment aborder le sujet avec l'étudiant. La documentation de la filière ne définit rien à ce propos.

La commission d'experts a pu observer lors des entretiens qu'il est dans de rares cas possible que le fait qu'un tuteur soit aussi formateur peut amener à une situation délicate, notamment à cause des fonctions mentionnées ci-dessus. C'est pourquoi elle suggère de prendre en compte la possibilité d'avoir des anciens étudiants comme tuteurs. La commission d'experts est

⁸ enseignants, superviseurs et psychothérapeutes formateurs

⁹ La séparation des rôles et des fonctions doit notamment permettre d'éviter que toutes les heures de supervision et d'expérience thérapeutique personnelle soient effectuées auprès de la même personne.

consciente du défi que cela représenterait au niveau de l'organisation et des disponibilités de ceux-ci, mais elle pense que cela permettrait d'avoir un regard complètement neutre sur les questions délicates.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint, mais tient toutefois à formuler deux recommandations visant à améliorer la transparence sur le point mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos du rôle des tuteurs ainsi que la neutralité de ces derniers.

Le standard est **atteint**.

Recommandation 4: La commission d'experts recommande de décrire le rôle des tuteurs.

Recommandation 5: La commission d'experts recommande de proposer des anciens étudiants comme tuteurs.

Standard 2.3 – Ressources

- a. *L'organisation responsable garantit que les ressources financières, humaines et techniques permettent de dispenser l'intégralité de la formation conformément aux normes de qualité et aux objectifs à atteindre.*

La responsabilité des ressources financières, humaines et techniques revient au Cerfasy. Il n'y a pas de garantie financière de la part de la FSP à proprement parler. Il n'est contractuellement pas prévu qu'en cas de difficultés financières la FSP vienne en aide à la filière. Il en va de même pour les ressources humaines et techniques, mais celles-ci sont plus faciles à garantir que les ressources financières puisqu'elles en dépendent directement.

Si la commission d'experts reconnaît la solidité des finances du Cerfasy, elle ne peut toutefois pas considérer que l'engagement de la FSP réponde parfaitement à l'intitulé du standard sur la garantie des ressources financières.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Elle tient à formuler une recommandation visant à solidifier la garantie financière permettant le lancement des volées.

Le standard est **partiellement atteint**.

Recommandation 6: La commission d'experts recommande à la FSP de mettre en place un système permettant de venir en aide à la filière en cas de difficultés financières.

- b. *L'équipement technique dans les établissements de formation postgrade est adapté aux exigences actuelles. Il permet le recours à différentes formes d'enseignement et d'apprentissage.¹⁰*

La formation est dispensée dans ses locaux situés à Neuchâtel. Elle dispose pour cela d'une salle de cours et de plusieurs petites salles utilisables pour les groupes. En plus des moyens traditionnels comme les flipcharts, une bibliothèque et de la documentation photocopiée, il est possible d'avoir recours à un système vidéo en circuit fermé permettant par exemple des démonstrations en direct de situations cliniques.

Lors de sa visite sur place, la commission d'experts a pu constater que la bibliothèque du Cerfasy ne dispose d'aucun système d'inventaire et d'emprunt. De plus, la bibliothèque doit être mise à jour et l'accès aux publications scientifiques n'est pas proposé. Consciente du fait que la

¹⁰ p. ex., possibilité de filmer des jeux de rôles et des séances de thérapie

structure est petite et n'a donc pas les moyens qu'a une université, la commission d'experts encourage toutefois à mettre en place un système d'inventaire, à souscrire un abonnement à quelques revues de base dans le domaine et à permettre aux étudiants d'accéder aux articles via une plateforme interne.

Lors des entretiens, des voix au sein des représentantes des candidats ont fait part d'un intérêt pour un miroir sans tain.

La filière a des projets liés à ces deux points via l'acquisition de nouveaux locaux et la refonte du site internet, qui devrait permettre un accès à l'inventaire de la bibliothèque.

Malgré ces quelques points améliorables, la commission d'experts a pu constater que l'équipement technique permet une formation répondant aux exigences actuelles. Elle encourage le Cerfasy à aller de l'avant dans ses projets de développement.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Elle tient à formuler deux recommandations visant à améliorer les infrastructures permettant le recours à différentes formes d'apprentissage ainsi qu'aux publications récentes.

Le standard est **partiellement atteint**.

Recommandation 7: La commission d'experts recommande de mener à bien les projets d'infrastructure, notamment en ce qui concerne l'inventaire et la mise à jour de la bibliothèque.

Recommandation 8: La commission d'experts recommande de souscrire un abonnement à quelques revues de base dans le domaine et à permettre aux étudiants d'accéder aux articles via une plateforme interne.

Domaine 3 – Contenus de la formation

Standard 3.1 – Principes

- a. *La formation postgrade transmet des connaissances et un savoir-faire étendus, scientifiquement et empiriquement fondés, et applicables au traitement psychothérapeutique d'un large éventail de troubles ou maladies psychiques.*

Les étudiants doivent effectuer des lectures de base pour acquérir les notions théoriques, notamment lors de groupes de lecture. Le Cerfasy mentionne dans son autoévaluation que le modèle systémique et relationnel en psychologie et en psychothérapie fait l'objet d'un enseignement dans les universités et les hautes écoles et que sa propre formation peut donc s'appuyer là-dessus.

La commission d'experts sait que le fondement scientifique et empirique de la formation du Cerfasy a été examiné dans le cadre de la procédure de reconnaissance par la FSP en 2011, elle ne sait toutefois pas sur quels critères. Il est dès lors difficile de démontrer l'«evidence base» de la thérapie systémique. Pour ce qui est de la largeur de l'éventail de troubles ou maladies psychiques pour lesquels un traitement psychothérapeutique peut être appliqué avec ces connaissances, la commission d'experts remarque que dans le thème 2 du cycle 2, il y a 18 unités consacrées à l'approche psychopathologique dans lesquelles de nombreux troubles sont abordés. Certains (traumatisme, dépendances, dépression et troubles anxieux) sont repris dans le thème 4. Cependant, certains troubles réputés très complexes (par exemple borderline, bipolaire et psychose) ne semblent pas avoir beaucoup de place. Elle se demande si les participants seront suffisamment formés pour le traitement spécifique des principaux troubles psychiques complexes.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Elle tient à formuler une recommandation visant à améliorer la formation aux troubles réputés complexes.

Le standard est **partiellement atteint**.

Recommandation 9: La commission d'experts recommande d'ajouter la formation aux troubles réputés complexes au programme de formation.

- b. Les contenus de la formation postgrade correspondent aux connaissances scientifiques actuelles dans la spécialité.*

La filière présente dans son annexe 3.m «Bibliographie des ouvrages de référence» la littérature de base sur laquelle repose la formation proposée par le Cerfasy. La commission d'experts constate que cette bibliographie est peu en adéquation avec le programme des cours figurant dans l'annexe 3.a. En outre, cette liste comporte plusieurs références très généralistes, et parfois datées comme par exemple: Elkaim, 1995. La bibliographie devrait être mise à jour afin de bien compléter les connaissances scientifiques. Elle pourrait notamment inclure des références récentes relatives aux modèles validés anglosaxons (MST, MDFT, FFT, etc.) ainsi qu'à des travaux réalisés en Suisse à l'exemple de ceux de Favez sur l'examen clinique de la famille de 2011.

La commission d'experts a également pu constater lors des entretiens que des professeurs externes venaient parfois faire des présentations sur des recherches récentes. Elle a aussi appris que le Cerfasy participait un projet de recherche en collaboration avec d'autres institutions, notamment universitaires. Ces points permettent une bonne intégration des connaissances scientifiques actuelles et devraient être encouragés. La commission d'experts suggère tout de même de formaliser cela.

Les réflexions menées au sein de la commission d'experts ont également permis d'envisager une solution structurelle à l'intégration des connaissances scientifique actuelles dans le contenu du programme de formation. Cela pourrait être fait en intégrant une personne externe, issue de la recherche, au comité de formation.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint puisque, malgré les faiblesses détectées dans la bibliographie, différentes initiatives permettent d'apporter à la formation des connaissances scientifiques actuelles. Elle tient toutefois à encourager à améliorer rapidement la bibliographie. Pour cela, elle formule les deux charges suivantes: La bibliographie de la filière de formation postgrade doit être mise à jour et une liste de références pour chaque thème du programme doit être fournie. La commission d'experts tient également à formuler deux recommandations visant à l'inclusion de références récentes et au maintien à jour de la filière de formation postgrade en question de scientificité.

Le standard est **partiellement atteint**.

Charge 3: La bibliographie de la filière de formation postgrade doit être mise à jour.

Charge 4: Une liste de références pour chaque thème du programme doit être fournie.

Recommandation 10: La commission d'experts recommande d'inclure des références récentes relatives aux modèles validés anglosaxons ainsi qu'à des travaux réalisés en Suisse.

Recommandation 11: La commission d'experts recommande d'impliquer un représentant de la recherche académique dans le comité de formation.

Standard 3.2 – Volets

- a. *La formation postgrade comprend les volets suivants: connaissances et savoir-faire (connaissances théoriques et pratiques), activité psychothérapeutique individuelle, supervision, expérience thérapeutique personnelle et pratique clinique.*

Les cinq volets font partie de la formation postgrade. Ils sont mentionnés sur le site internet de la filière et détaillés dans le document «Formation postgrade du Cerfasy». Lors de sa visite sur place, la commission d'experts a pu constater que ces volets étaient bien présents.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

- b. *L'étendue des volets de la formation postgrade sont composés comme suit¹¹:*
- *connaissances et savoir-faire: 500 unités au minimum*
 - *activité psychothérapeutique individuelle: 500 unités au minimum; au moins 10 cas traités ou en cours de traitement, documentés, sous supervision*
 - *supervision: 150 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles*
 - *expérience thérapeutique personnelle: 100 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles*
 - *unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle: 50 unités supplémentaires au minimum de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle, en fonction de l'orientation de la filière de formation postgrade*
 - *pratique clinique¹²: deux ans à 100 % au minimum dans une institution psychosociale, dont un an au moins dans une institution ambulatoire ou stationnaire de soins psychothérapeutiques-psychiatriques¹³*

Le Cerfasy propose une formation postgrade qui respecte l'étendue des volets définis par la LPsy. Pour le volet connaissances et savoir-faire, il est prévu entre 520 et 568 unités alors que le minimum légal est fixé à 500. Pour l'activité psychothérapeutique individuelle, il est prévu entre 500 unités et 10 cas traités ou en cours de traitement, ce qui correspond au minimum légal. Pour la supervision, il est prévu 150 unités dont au moins 50 chez des superviseurs qui, s'ils sont externes au Cerfasy, sont vérifiés par le comité de formation, cela correspond au minimum légal. Pour l'expérience thérapeutique personnelle, il est prévu 60 unités au sein du Cerfasy (20 de récit de vie et 40 de génogramme) et une cinquantaine d'unités en dehors de la formation, le minimum légal est fixé à 100. Il est prévu, conformément à la LPsy, que chaque candidat suive 50 unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle, le Cerfasy préfère la supervision, plus proche des habitudes de la systémique. Finalement, pour la pratique clinique, le Cerfasy se conforme à la LPsy et demande à ses étudiants de tenir un registre de cas cliniques traités afin de pouvoir attester d'une expérience clinique suffisamment large.

La commission d'experts remarque que le système prévu en cas d'absence (rattrapage par d'autres séminaires) ne garantit pas l'acquisition des connaissances dispensées dans les cours et les séminaires du programme standard. Comme la succession des volées est quasiment

¹¹ Une unité comprend 45 minutes au moins.

¹² cf. 3.7.a

¹³ En cas d'emploi à temps partiel, la pratique clinique est prolongée en conséquence.

assurée dans l'institution, il serait probablement possible de mettre en place un système de rattrapage entre les volées.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Elle tient à formuler une recommandation visant à assurer l'acquisition des connaissances dispensées dans les cours même en cas d'absence.

Le standard est **partiellement atteint**.

Recommandation 12: La commission d'experts recommande de mettre en place un système de rattrapage qui permet d'assurer l'acquisition des connaissances dispensées lors des cours suite à une absence.

Standard 3.3 – Connaissances et savoir-faire

- a. *La formation postgrade transmet des connaissances étendues sur au moins un modèle compréhensif, théoriquement et empiriquement fondé, du psychisme et de son fonctionnement, de la genèse et de l'évolution des troubles ou des maladies psychiques, ainsi que du processus de transformation psychothérapeutique.*

La formation postgrade du Cerfasy se base sur l'approche systémique. Celle-ci est un modèle compréhensif, théoriquement et empiriquement fondé. Il a été reconnu comme tel en 2011 par le Comité scientifique pour la psychothérapie (Wissenschaftlicher Beirat Psychotherapie, Allemagne). Les connaissances transmises durant la formation dans cette approche sont, selon la commission d'experts, suffisamment étendues.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

- b. *La formation postgrade permet d'acquérir des connaissances pratiques étendues, en particulier dans les domaines suivants:*

- *clarification du mandat thérapeutique*
- *indication et planification du traitement*
- *diagnostic et procédures de diagnostic*
- *exploration, entretien thérapeutique*
- *stratégies et techniques de traitement*
- *gestion de la relation thérapeutique*
- *évaluation du déroulement du traitement*

La filière de formation postgrade du Cerfasy traite de l'ensemble des thèmes définis dans le standard. Si ceux-ci ne portent pas directement le même intitulé, l'institution a, dans son rapport d'autoévaluation, pu montrer le lien entre les cours dispensés et les domaines ci-dessus. Ceux-ci sont principalement traités dans le thème 2 du 1^{er} cycle «Procédures d'intervention» faisant le lien direct avec la pratique. Les connaissances acquises sont ensuite appliquées lors de la supervision. La commission d'experts a pu constater lors des entretiens que la formation permettait d'acquérir les savoirs exigés de manière étendue.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

- c. *Les éléments suivants font partie intégrante de la formation postgrade:*

- *réflexion critique sur l'efficacité, la portée, les limites et les méthodes inhérentes au(x) modèle(s) de psychothérapie enseigné(s)*

- *transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques*
- *résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique*
- *transmission des connaissances fondamentales et réflexion sur les particularités de la psychothérapie avec différentes classes d'âge*
- *transmission des connaissances et réflexion sur les différents contextes démographiques, socio-économiques et culturels de la clientèle/patientèle et sur leur impact sur le traitement psychothérapeutique*
- *réflexion sur l'éthique professionnelle et les devoirs professionnels*
- *réflexion critique sur les questions d'ordre sociétal et éthique liées à la psychothérapie*
- *transmission des connaissances de base sur les systèmes juridique, social et sanitaire et leurs institution*

La filière de formation postgrade du Cerfasy traite les thèmes définis dans le standard à deux exceptions près: la transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques et les résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique. Si comme pour le standard précédent, l'institution montre dans son rapport d'autoévaluation le lien entre les cours dispensés et les domaines ci-dessus, elle reconnaît toutefois que le premier point mentionné ci-dessus n'est que peu traité.

Le Cerfasy estime que les autres approches sont traitées préalablement à la formation postgrade lors du cursus universitaire dans les cours de psychologie clinique et psychopathologie. Le suivi de ces cours étant un prérequis pour l'accès à la formation postgrade, la filière de formation estime qu'il n'est pas nécessaire de reprendre la théorie sur ce point et que la pratique lors de la supervision amène dans tous les cas à des réflexions et décisions concernant d'autres approches.

La commission d'experts a pu, lors des entretiens, confirmer l'absence du traitement concret et formalisé de ce point en particulier. Celle-ci ne serait probablement pas difficile à combler puisque la FSP chapeaute plusieurs filières n'ayant pas toute la même orientation et qu'une synergie doit être possible.

La commission d'experts a également remarqué durant les discussions avec les formateurs et les étudiants qu'il y avait des lacunes dans l'intégration dans la formation du domaine «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique».

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Dans l'idée d'un renforcement nécessaire, elle tient à formuler la charge suivante: Les domaines «transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques» et «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique» doivent faire partie intégrante de la formation postgrade. Dans l'optique bienveillante du développement de la filière de formation, la commission d'experts tient à formuler une recommandation pouvant améliorer la situation actuelle et faciliter partiellement la réalisation de la charge.

Le standard est **partiellement atteint**.

Charge 5: Les domaines «transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques» et «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique» doivent faire partie intégrante de la formation postgrade.

Recommandation 13: La commission d'experts recommande d'envisager la mise en place d'un tronc commun aux différentes filières de la FSP sur la transmission des connaissances fondamentales sur les différentes approches.

Standard 3.4 – Activité psychothérapeutique individuelle

- a. *L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière suffisamment d'expérience psychothérapeutique pratique au contact de clients/patients présentant divers troubles ou pathologies. Elle formule les directives correspondantes, veille à leur respect et garantit que l'activité psychothérapeutique des étudiants est supervisée par des professionnels qualifiés.*

Dans sa fonction d'organisation responsable, la FSP a formulé ses dispositions pour l'activité psychothérapeutique individuelle dans le cadre de qualité FSP (point 4.1).

Pour l'activité psychothérapeutique individuelle, le Cerfasy formule les critères d'admission au 1^{er} cycle de la formation en spécifiant que les étudiants doivent disposer d'une place de travail qui leur donne l'occasion de faire des entretiens thérapeutiques. Et pour l'admission au 2^e cycle de la formation, que les étudiants doivent disposer d'un contexte de travail correspondant aux exigences de la pratique clinique.

Il s'en assure en prévoyant lors de la constitution du groupe pour un nouveau cycle de formation, une sélection de candidats qui travaillent dans des contextes qui les mettent au contact d'un large éventail de pathologies psychiques et somatopsychiques.

Par ailleurs, pour veiller au respect des directives, si au cours de la formation l'étudiant devait changer de place de travail et ne plus être en mesure de faire de consultations thérapeutiques pendant plus de six mois, ses heures ne seraient plus validées jusqu'à ce qu'il soit en mesure d'en présenter à nouveau. De plus, pendant les 4 ans que dure la formation, l'activité psychothérapeutique individuelle de l'étudiant est supervisée par des superviseurs de la formation.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

Standard 3.5 – Supervision

- a. *L'organisation responsable veille à ce que l'activité psychothérapeutique des étudiants soit supervisée régulièrement, à savoir, que leur travail soit analysé, encadré et surveillé. Elle garantit que des superviseurs qualifiés permettent aux étudiants de progresser par étapes, dans un cadre sûr.*

Dans sa fonction d'organisation responsable, la FSP a précisé l'importance de la supervision et formulé ses dispositions à ce sujet dans le cadre de qualité FSP (point 4.2). La FSP indique notamment que la supervision doit aussi être axée sur le développement des compétences nécessaires à la pratique de la profession.

Durant leur formation au Cerfasy, les étudiants participent régulièrement à un groupe de supervision. En 1^{er} cycle, une année de formation donne lieu à 10 séances de supervision de 4 unités chacune, en groupe de 6 participants au maximum. Il est apparu lors des entretiens que, du fait que le groupe est constitué de participants qui n'ont pas d'activité psychothérapeutique, il n'était pas clair si ces heures de supervision seraient ensuite reconnues pour l'obtention du titre, dans le cas où le participant commence une activité psychothérapeutique au 2^e cycle. Lors des discussions, la commission d'experts s'est retrouvée avec une participante qui était dans ce cas et ne semblait pas au courant que ces heures de supervision ne pourraient pas être reconnues pour le titre. Il est évident que cela doit être clarifié.

En 2^e cycle, une année de formation donne lieu à 20 séances de supervision de 4 unités chacune, en groupe de 6 participants au maximum.

Les étudiants doivent démontrer que leur activité psychothérapeutique individuelle a fait l'objet d'une supervision idoine et régulière, soit en présentant des processus thérapeutiques dans le cadre des 4 ans de formation du Cerfasy (documentés au moyen d'un formulaire intégré dans le livre de bord de l'étudiant), soit en rédigeant des rapports de suivi de cas cliniques, rapports dans lesquels le lien entre la supervision et la clinique doit être mis en évidence.

Pour faire valider les heures de supervision accomplies en dehors des 4 ans de formation au Cerfasy, l'étudiant doit apporter la preuve que ses autres superviseurs correspondent aux critères.

Pour qu'un cas présenté en supervision soit validé parmi les 10 cas documentés, l'étudiant doit:

- avoir présenté ce cas au moins 3 fois en supervision dans un intervalle de 6 mois au minimum à 12 mois au maximum;
- avoir montré 2 extraits vidéo de deux séances différentes dans un intervalle de 6 mois au minimum;
- documenter cela dans le livre de bord de l'étudiant sur le formulaire de suivi.

Le cadre du groupe de supervision est un cadre de confidentialité dans lequel prévalent les règles du secret professionnel entre les participants au groupe. Les situations sont présentées en garantissant autant que faire se peut l'anonymat des personnes concernées. Si un participant devait constater qu'il connaît personnellement une situation présentée en supervision, il se retirerait du groupe le temps de la présentation.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint, mais tient toutefois à formuler une recommandation visant à clarifier la question de la reconnaissance des heures lorsque le candidat n'a, au premier cycle, pas d'activité psychothérapeutique.

Le standard est **atteint**.

Recommandation 14: La commission d'experts recommande de clarifier la question de la reconnaissances des heures de supervision dans le cas où il ne s'agit pas d'activités psychothérapeutiques.

Standard 3.6 – Expérience thérapeutique personnelle

- a. *L'organisation responsable formule les objectifs de l'expérience thérapeutique personnelle ainsi que les conditions nécessaires à la réalisation de cette démarche. Elle veille à ce que cette démarche permette aux étudiants d'analyser leur vécu et leur comportement en vue de leur future profession de psychothérapeute, de développer leur personnalité et de mener une réflexion critique sur leur comportement relationnel.*

Dans sa fonction d'organisation responsable, la FSP a formulé ses dispositions pour la supervision dans le cadre de qualité FSP (point 4.3).

Durant leur formation au Cerfasy, les étudiants participent à deux groupes d'expérience thérapeutique personnelle. Un groupe sur le récit de vie, d'inspiration narrative, comptant 6 participants, qui disposent chacun d'environ 2 heures pour présenter leur récit de vie et y réfléchir (avec l'aide du groupe et du thérapeute). Le groupe fonctionne à titre d'espace de résonance et de réflexion dans l'élaboration émotionnelle de l'histoire de chacun. Et un groupe de génogramme comptant également 6 participants, qui disposent chacun d'une séance complète de 4 heures pour présenter leur génogramme familial. Le groupe s'étend sur une année et est ponctué par une séance finale permettant d'évaluer l'apport du processus pour chacun personnellement et pour son activité professionnelle.

Ces groupes d'expérience personnelle visent à augmenter la capacité critique/auto-critique et réflexive des étudiants, en vue de les rendre davantage conscients de leurs résonances en lien avec les situations cliniques auxquelles ils sont confrontés.

Le Cerfasy ne vérifie pas directement si les étudiants travaillent bien à améliorer les capacités professionnelles au cours de leur expérience personnelle accomplie ailleurs qu'au Cerfasy. Ce dernier y voit cependant un important obstacle déontologique: le cadre de l'expérience personnelle est un cadre de confidentialité strict, dans lequel il ne saurait être question d'intrusion de la part des formateurs. Par conséquent, le Cerfasy ne peut vérifier qu'indirectement comment l'étudiant met à profit son expérience personnelle pour progresser dans ses compétences professionnelles. La supervision se prête bien à cette fin, car on y explore les résonances et les contre-attitudes, qui sont typiquement du matériel à travailler en expérience thérapeutique personnelle.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

Standard 3.7 – Pratique clinique

- a. *L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant puisse acquérir une large expérience clinique et psychothérapeutique au contact de clients/patients présentant divers troubles ou pathologies. Elle garantit que la pratique clinique est effectuée dans des institutions psychosociales ou psychothérapeutiques-psychiatriques appropriées¹⁴.*

Dans sa fonction d'organisation responsable, la FSP a formulé ses dispositions pour la supervision dans le cadre de qualité FSP (point 4.4).

Selon les responsables de la filière, lors de la sélection des étudiants, une attention particulière est portée au lieu de travail, et notamment à ce qu'il réponde aux critères qui permettent ensuite de valider l'activité professionnelle de l'étudiant comme une pratique clinique reconnue. Les candidats à la formation passent des entretiens d'évaluation qui permettent de décider quels candidats seront retenus. Ce processus est précisé dans le règlement de formation.

A la suite des discussions, la commission d'experts se demande toutefois comment sont gérés les cas de participants travaillant dans des institutions spécialisées sur certaines pathologies (ex: autisme). En effet, elle considère qu'un participant n'a pas la possibilité d'acquérir une expérience pour diverses pathologies dans ce cas de figure.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint, mais tient toutefois à formuler une recommandation visant à clarifier le point mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos de la reconnaissance des activités de la pratique clinique.

Le standard est **atteint**.

Recommandation 15: La commission d'experts recommande de clarifier les critères de la formation pour valider une expérience au contact de patients présentant divers troubles ou pathologies.

¹⁴ cf. 3.2.b

Domaine 4 – Etudiants

Standard 4.1 – Système d'évaluation

- a. *Le niveau et le développement des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales des étudiants sont vérifiés et évalués par des procédures définies et transparentes. Les étudiants sont informés régulièrement du niveau de connaissances qu'ils ont atteint par rapport aux objectifs d'apprentissage.*

La formation postgrade du Cerfasy dispose de plusieurs moyens d'évaluation des compétences acquises par les étudiants. Ils se répartissent en un système formel et un système informel.

Le système formel comprend un travail écrit à réaliser à la fin de chaque année (1^{er} entretien en 1^{ère} année; un processus thérapeutique en 2^e année; un processus thérapeutique en 3^e année; un mémoire de diplôme, portant sur son évolution en tant que thérapeute en 4^e année, qui sanctionne l'obtention du diplôme). Ces travaux écrits font l'objet d'une évaluation et le cas échéant de demandes de modification.

La commission d'experts se réjouit de voir que les réflexions en vue de l'accréditation ont permis l'introduction récente de la grille d'évaluation pour le travail de mémoire. Celle-ci met les étudiants à égal en limitant le côté subjectif de l'évaluation. Même si l'évaluation annuelle ne dépend pas du standard analysé ici, la commission d'experts pense qu'il serait bien d'y appliquer la même méthode.

Le système informel comprend le suivi par le superviseur, le suivi par le thérapeute du groupe de génogramme et le suivi par un tuteur. La supervision permet de vérifier si l'étudiant intègre les différents apports de la formation dans sa réflexion et dans sa conceptualisation des cas qu'il présente.

Pour assurer un bon suivi des étudiants, le Cerfasy les dote d'un livre de bord du parcours de formation dont ils disposent pour attester de leur cursus de formation (un peu sur le modèle d'un logbook). Ce document est utile aux étudiants pour la validation de leur parcours de formation postgrade auprès du Cerfasy.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint, mais tient toutefois à formuler une recommandation visant à améliorer le point mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos de l'évaluation tout au long de la formation.

Le standard est atteint .

Recommandation 16: La commission d'experts recommande de définir les critères d'évaluation pour les travaux de fin d'année et de les communiquer aux étudiants.

- b. *Un examen final ou une évaluation finale permet de déterminer si les étudiants ont acquis le niveau des connaissances théoriques et pratiques ainsi que les compétences sociales nécessaires pour atteindre le but de la formation postgrade.*

L'évaluation finale est un travail écrit de mémoire ayant pour objet les cas documentés durant la formation. Depuis peu, la défense du mémoire se fait selon une grille d'évaluation qui est distribuée préalablement à l'évaluation. Malgré qu'il n'y ait pas de pratique lors de la défense, le travail porte sur des cas pratiques. Lors de la rédaction du mémoire, un accompagnement est fait par un formateur qui peut en permanence évaluer l'acquisition des connaissances et les compétences sociales.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

Standard 4.2 – Attestation des prestations de formation postgrade

- a. *Sur demande des étudiants, une attestation confirmant les modules de formation postgrade réalisés ainsi que les volets de formation postgrade achevés est délivrée.*

A la fin de leur formation, les étudiants reçoivent une attestation par domaine. Celle-ci certifie le nombre d'heures de formation accomplies dans chacun de ceux-ci. Les heures de présence sont calculées sur la base des feuilles de présence que les étudiants signent lorsqu'ils participent aux journées de formation, supervision et séances du groupe génogramme. Il est également possible pour l'étudiant d'obtenir une attestation intermédiaire.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

Standard 4.3 – Encadrement

- a. *Un encadrement englobant toutes les questions relatives à la formation est garanti à tous les étudiants durant toute la durée de la formation postgrade.*

Les étudiants disposent d'un encadrement pluriel par le biais de la personne «fil rouge», des formateurs multiples et du tutorat.

Le groupe de formation dans son ensemble est suivi tout au long de la formation par une personne «fil rouge», à qui incombe la tâche d'être présent à chaque début de journée de formation «connaissances et savoir-faire» pour vérifier avec le groupe que tout se passe bien, et pour répondre à toutes les questions au sujet de la formation. Cette personne est également à disposition par voie électronique ou autre pour répondre à toutes les questions administratives et organisationnelles ayant trait à la formation.

Les formations sont encadrées par deux formateurs, cela permet également à tout moment aux étudiants de poser des questions durant toute la durée de la formation postgrade.

Finalement, chaque étudiant dispose d'un tuteur parmi les membres de l'équipe de formateurs. Le tuteur a une fonction d'évaluation et aussi d'encadrant pour aider l'étudiant à pouvoir pleinement participer et profiter de la formation. Selon le rapport d'autoévaluation, c'est le tuteur qui sera la personne de premier recours au cas où l'étudiant rencontrerait un problème susceptible d'affecter sa participation à la formation, qu'il s'agisse de problèmes d'ordre personnel ou professionnel.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

- b. *Les étudiants sont soutenus dans la recherche des postes de travail appropriés à la pratique clinique et à l'activité thérapeutique individuelle.*

Le soutien dans la recherche de postes n'est pas très développé au Cerfasy, cela est mentionné dans le rapport d'autoévaluation et est également ressorti lors des entretiens durant la visite sur place. Le seul outil existant actuellement est que les formateurs favorisent la mise à disposition auprès des étudiants de toutes les informations dont ils disposent au sujet de postes de travail. Le Cerfasy ne peut pas réellement influencer les recruteurs pour favoriser ses étudiants. L'entretien avec les employeurs a confirmé cela.

Lors de ses réflexions la commission d'experts a émis plusieurs pistes qu'il serait bon d'au moins envisager. Il s'agit avant tout de renforcer le réseautage professionnel. Un regard pourrait être posé sur ce qui se fait dans les hautes écoles avec les journées de rencontre avec les employeurs. Ou, alors en ayant une société d'alumni permettant via ce réseau d'avoir des informations et des possibilités pour des postes de travail.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint et tient à formuler une recommandation visant à améliorer le point mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos du soutien aux étudiants dans leurs recherches de postes de travail.

Le standard est **partiellement atteint**.

Recommandation 17: La commission d'experts recommande d'utiliser le réseautage professionnel pour renforcer le lien avec les employeurs.

Domaine 5 – Formateurs

Standard 5.1 – Sélection

- a. Les exigences attendues des formateurs ainsi que les processus pour leur sélection sont définis.*

Le curriculum de la formation précise les attentes et le processus de sélection des formateurs. Le comité de formation du Cerfasy est responsable du suivi des conditions mentionnées dans le curriculum.

En bref, il est à noter que les formateurs sont tous membres de l'équipe clinique du Cerfasy ou ont une pratique clinique dans d'autres contextes de travail. Ils ont donc tous une large expérience clinique. Un formateur débutant (sans expérience préalable suffisante en tant que formateur) n'intervient jamais seul, il fonctionne toujours au début comme formateur assistant au côté d'un formateur expérimenté.

Finalement, les formateurs invités sont placés sous la responsabilité d'un formateur senior et sont des spécialistes de leur domaine d'enseignement. Cela est attesté par les publications dont ils sont les auteurs et la notoriété dont ils jouissent au sein de la profession.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

Standard 5.2 – Qualifications des enseignants

- a. Les enseignants sont compétents dans leur branche et au niveau didactique. En règle générale, ils disposent d'un diplôme d'une haute école et d'une formation postgrade dans leur domaine de spécialisation.*

Le curriculum de la formation précise également les qualifications attendues de la part des formateurs.

Il y est notamment mentionné que tous les formateurs disposent d'une formation de base au niveau «Hautes écoles»: diplôme fédéral de médecine humaine, master en psychologie ou titre HES en travail social.

Lors des entretiens, il a été dit que les évaluations par les étudiants sont confrontantes pour les enseignants et qu'elles amènent à se poser des questions et à faire évoluer les cours et la

manière de les approcher. De plus, la majorité des cours sont animés par deux formateurs, donc il y a formation réciproque dans l'action.

Si la question didactique est souvent l'objet de discussions lors des rencontres de l'équipe, il n'existe pas de formation de formateurs, ni de plan stratégique pour une offre de cours de didactique. Cela serait compliqué du fait que la plupart des formations de ce genre sont données dans des universités, et ne sont pas ouvertes.

La commission d'experts tient à relever que si rien n'est précisé sur les compétences au niveau didactique, elle a toutefois pu se rendre compte lors des divers entretiens que plusieurs choses se font dans ce domaine de manière informelle. Cela va de, comme mentionné ci-dessus, la formation réciproque entre les formateurs, à des initiatives comme «Le Cube», un outil permettant une rencontre entre différents formateurs de Suisse-romande favorisant des échanges d'expériences. Cette initiative est le résultat d'une volonté spontanée inter-cursus et apporte, selon les formateurs, plus qu'une formation d'adultes, qui elle serait trop détachée du contenu de la formation.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint, mais tient toutefois à formuler une recommandation visant à formaliser le point mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos des compétences didactiques.

Le standard est atteint .

Recommandation 18: La commission d'experts recommande de formaliser l'accès aux formations didactiques, notamment en valorisant les initiatives déjà existantes.

Standard 5.3 – Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs

- a. *Les superviseurs et les psychothérapeutes formateurs ont achevé une formation postgrade qualifiée¹⁵ en psychothérapie et attestent de cinq ans d'activité professionnelle au moins depuis l'obtention de leur diplôme. En règle générale, les superviseurs attestent d'une spécialisation dans le domaine de la supervision.*

Le curriculum de la formation précise également les qualifications attendues de la part des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs.

En plus de ce qui est attendu de la part des enseignants, il est demandé aux superviseurs et psychothérapeutes formateurs d'avoir au moins 5 ans de pratique clinique depuis la date d'obtention de leur titre de spécialiste.

Plusieurs superviseurs parmi ceux actuellement en activité au Cerfasy se sont formés au côté d'un superviseur senior qu'ils ont secondé pendant au moins une année avec un groupe de supervision de la formation postgrade du Cerfasy.

En ce qui concerne la supervision et l'expérience thérapeutique personnelle que les étudiants seraient susceptibles de faire en dehors du Cerfasy, le comité de formation ne valide que les superviseurs répondant aux critères des standards de qualité de la Confédération.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est atteint .

¹⁵ Diplôme d'une formation postgrade accréditée en psychothérapie (provisoirement ou ordinairement), titre postgrade étranger reconnu en psychothérapie selon LPsy (art. 9) ou titre postgrade fédéral en psychiatrie et psychothérapie selon la loi sur les professions médicales LPMéd.

Standard 5.4 – Formation continue

- a. *L'organisation responsable oblige les formateurs à suivre régulièrement des formations continues dans leur domaine de spécialisation.*

Dans sa fonction d'organisation responsable, la FSP a formulé ses dispositions dans le cadre de qualité FSP (point 6.3).

Concrètement, selon les responsables de la filière, l'obligation est mentionnée dans le cadre du contrat oral passé avec chaque formateur. Dans ces contrats, les formateurs s'engagent à suivre une formation continue. La commission d'experts apprécie cela, mais a relevé lors des discussions avec les formateurs que ceux-ci n'avaient pas tous connaissance de cet aspect du contrat. Pour cette raison, la commission recommande que lors de la discussion du contrat l'existence de l'obligation de suivre des formations continues soit clairement explicitée.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint, mais tient toutefois à formuler une recommandation visant à mettre l'accent sur l'obligation de suivre des formations continues.

Le standard est **atteint**.

Recommandation 19: La commission d'experts recommande de systématiser la mention de l'obligation de suivre des formations continues lors des discussions de contrat.

Standard 5.5 – Evaluation

- a. *Les formateurs sont évalués périodiquement et informés des résultats de cette évaluation. L'organisation responsable veille à ce que les mesures nécessaires soient prises en fonction des résultats de l'évaluation.*

Dans sa fonction d'organisation responsable, la FSP a formulé ses dispositions dans le cadre de qualité FSP (point 6.4). Elle prévoit notamment que les filières mènent des évaluations au moins une fois par an.

En plus des évaluations orales régulières, le Cerfasy a mis sur pied une évaluation anonymisée de la formation par les étudiants au moyen d'un système électronique (SurveyMonkey). Celui-ci permet l'évaluation de chacune des journées de formation individuellement, de chaque séminaire donné par un formateur invité, de la supervision deux fois par année et du groupe de génogramme à la fin de celui-ci.

Les étudiants ont à se prononcer sur l'apport théorique, l'apport sur leur savoir-faire et leur savoir-être et les différents éléments de la formation. La possibilité de suggérer des améliorations leur est à chaque fois donnée. Les résultats de ces évaluations par les étudiants font l'objet d'une réunion de travail de toute l'équipe de formateurs une à deux fois par année. Les formateurs et superviseurs concernés peuvent consulter les résultats des évaluations dans les 15 jours qui suivent l'évaluation faite par les étudiants.

Il est ressorti des entretiens que le système est bien en place. Il est également apparu à la commission d'experts que les résultats sont traités efficacement et qu'il en découle des conséquences. Des modifications peuvent être faites au programme rapidement pour répondre aux demandes.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est atteint.

Le standard est **atteint**.

Domaine 6 – Assurance qualité et évaluation

Standard 6.1 – Système d'assurance qualité

- a. *Un système défini et transparent d'assurance et de développement de la qualité de la filière de formation postgrade est établi.*

La FSP a mis en place un cadre de qualité. Celui-ci définit les exigences en matière de formation postgrade en fonction de la LPsy, et donc les attentes sur lesquelles est évaluée la filière dans ce présent rapport.

Il ressort autant de l'autoévaluation que des discussions menées lors des entretiens que si le cadre existe, force est de constater qu'il n'est pas appliqué et qu'il n'y a pas de communication transparente sur ce qui se fait et va se faire. Les responsables de la filière attendent une accréditation positive pour pouvoir appliquer le système, mais comme l'accréditation se base sur ce qui existe, ce système ne peut pas être pris en compte pour le moment. La commission d'experts remarque toutefois une volonté à appliquer le cadre qualité de la FSP et reconnaît que certains travaux ont déjà été effectués. La procédure d'accréditation a déjà permis de mener des réflexions sur le système d'assurance qualité et des adaptations ont été faites au niveau de la formalisation de certains processus, notamment dans l'évaluation des étudiants (voir standard 4.1 b).

Pour ce qui est de l'implication de la FSP, elle reçoit chaque année un rapport du prestataire de formation ayant pour but de contrôler que la filière respecte bien le cadre légal fixé par la LPsy. Il est également demandé qu'un système qualité (concernant avant tout l'évaluation de la filière de formation) soit mis en place à l'interne. De plus, il y a une visite sur place annuelle auprès des prestataires de formation pour évaluer le respect du cadre légal et voir comment ils s'adaptent au paysage de la formation dans leur domaine. Une rencontre annuelle réunissant l'ensemble des prestataires est également organisée sur des sujets liés à la qualité. Cela permet un échange sur les instruments.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime en raison de l'absence d'un système d'assurance et de développement de la qualité que le standard n'est pas atteint et tient à formuler la charge suivante: Le système d'assurance qualité doit être appliqué et communiqué de manière transparente.

Le standard n'est pas atteint.

Charge 6: Le système d'assurance qualité doit être appliqué et communiqué de manière transparente.

- b. *Les étudiants et les formateurs participent systématiquement au développement de la filière de formation postgrade.*

Les étudiants participent actuellement de manière informelle et non systématique au développement de la filière de formation postgrade. Ils le font par le biais des évaluations de la formation (voir standard 6.2 a). Ils ne sont toutefois pas inclus dans les processus décisionnels. Suite à une réflexion sur la question, la commission d'experts estime qu'il serait intéressant de donner plus de voix aux étudiants en créant un lien entre eux et le comité de formation.

Les formateurs participent, eux, par le biais des discussions suite aux évaluations de la formation faites par les étudiants (voir également standard 6.2 a).

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint et tient à formuler une recommandation visant à améliorer le point

mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos de la participation des étudiants au développement de la filière.

Le standard est **partiellement atteint**.

Recommandation 20: La commission d'experts recommande d'impliquer un représentant des étudiants dans le comité de formation.

Standard 6.2 – Evaluation

- a. *La filière de formation postgrade est évaluée périodiquement. Les résultats de l'évaluation servent au développement systématique de la filière.*

Les différentes composantes de la formation postgrade sont évaluées périodiquement et les résultats servent à l'évolution de celle-ci. Ceci existe depuis au moins cinq ans et est appliqué à chaque journée de formation, séminaire ou semestre de supervision. Les retours sont discutés par les formateurs qui se réunissent une à deux fois par année pour voir comment en tenir compte pour le cycle suivant. Il y a également des réunions de l'équipe de formation et des membres de la clinique une fois tous les deux mois. Les enjeux de la formation y sont évoqués. De plus, une fois par année, l'équipe se réunit pour «l'après-midi au vert» Il s'agit d'une rencontre de discussions dans un lieu neutre. Les responsables de la formation reconnaissent que cela est assez informel, mais estiment que ça a toujours fonctionné.

Les candidats jugent qu'il y a un réel suivi de leurs remarques; des modifications dans le programme peuvent être faites pour répondre aux demandes des étudiants. Ces changements ont même été conservés et appliqués à la volée suivante.

Malgré cela, la commission d'experts estime qu'il n'existe donc pas à proprement parler d'évaluation de l'intégralité de la filière de formation postgrade. Il est important pour la filière d'avoir un retour sur son ensemble afin de permettre son développement futur. La commission d'experts se réjouit toutefois de lire dans le rapport d'autoévaluation que le Cerfasy prévoit de mettre en place un tel outil lors de l'application du «Concept assurance et développement de la qualité» de la FSP. La commission d'experts encourage la filière à ne pas attendre pour le faire.

Les responsable de la filière ajoutent dans le rapport d'autoévaluation que les outils en place ne permettent qu'une évaluation de la formation «très informelle et pas systématisée». Il est toutefois ressorti des entretiens qu'elle se fait de manière régulière. Il manque cependant un moyen de décrire les processus d'évaluation de la formation et une mémoire écrite de ce qui a été adapté. Du fait qu'il soit prévu de mettre à disposition une plateforme informatique sur laquelle les étudiants pourront accéder et noter chaque module d'enseignement séparément, il pourrait être envisageable de synchroniser cela à une mémoire écrite.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard n'est pas atteint et tient à formuler la charge suivante: Un système d'évaluation de l'ensemble de la filière de formation postgrade doit être instauré. Elle tient également à formuler une recommandation visant à améliorer le point mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos de la formalisation des processus d'évaluation.

Le standard n'est **pas atteint**.

Charge 7: Un système d'évaluation de l'ensemble de la filière de formation postgrade doit être instauré.

Recommandation 21: La commission d'experts recommande de formaliser les différents processus d'évaluation de la formation.

- b. *L'évaluation comprend un sondage systématique auprès des étudiants, des diplômés et des formateurs.*

Les étudiants et les formateurs évaluent régulièrement la filière de formation (voir standard 6.1 a). Il est toutefois relevé dans le rapport d'autoévaluation que l'évaluation ne se fait pas de manière régulière pour les diplômés. En effet, ces derniers ne sont en contact avec la filière que lors des formations continues proposées par le Cerfasy. Cela permet, selon le rapport, de vérifier ce qu'ils sont devenus. Pour améliorer ce suivi, il est possible de proposer aux diplômés de communiquer une adresse de contact afin qu'ils puissent participer aux évaluations. Cela a aussi l'avantage pour la filière de tisser son réseau professionnel dans le temps, de peut-être permettre de trouver des employeurs potentiels (voir standard 4.3 b) et de voir l'apport sur le parcours professionnel qu'a le titre qu'elle décerne.

A la vue des présentes informations, la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint et tient à formuler la charge suivante: La prise en compte des diplômés dans le processus d'évaluation de la formation doit être formalisée. Elle tient également à formuler une recommandation visant à formaliser le point mentionné dans l'analyse ci-dessus à propos du suivi des diplômés.

Le standard est **partiellement atteint**.

Charge 8: La prise en compte des diplômés dans le processus d'évaluation de la formation doit être formalisée.

Recommandation 22: La commission d'experts recommande de mettre en place un système de suivi des diplômés.

3.2 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1)

- a. *La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).*

La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale. Celle-ci est la Fédération Suisse des Psychologues (FSP).

Le critère d'accréditation est **atteint**.

- b. *La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.*

La filière de formation postgrade permet globalement aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy. Toutefois, certains aspects doivent encore être corrigés. Il s'agit principalement du manque de contenu sur les connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques et des lacunes dans l'intégration dans la formation du domaine «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique». La charge requise dans le cadre de l'évaluation des standards permet la correction de cette lacune. Pour rappel, la charge principale, ayant directement un impact sur l'atteinte des objectifs selon l'art. 5 de la LPsy est répétée sous ce critère.

Le critère d'accréditation est **partiellement atteint**.

Charge 5: Les domaines «transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques» et «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique» doivent faire partie intégrante de la formation postgrade.

- c. *La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.*

Les conditions d'admission à la filière de formation postgrades exigent la détention d'un titre de psychologie de niveau master ainsi que suffisamment d'heures d'études en psychologie clinique et en psychopathologie (la filière exige au minimum l'équivalent de 13 crédits ECTS pour ces deux domaines). Comme vu dans l'analyse, les conditions d'évaluation et de contrôle de suffisance en psychologie clinique et en psychopathologie pourraient encore être clarifiées.

Le critère d'accréditation est **atteint**.

- d. *La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.*

L'évaluation se fait sur les connaissances et les capacités des candidats via des examens et est également permise par l'évaluation des cas documentés dans le cahier de l'étudiant. De manière globale, la filière de formation prévoit un dispositif approprié d'évaluation de ses étudiants.

Le critère d'accréditation est **atteint**.

- e. *La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.*

La filière de formation postgrade comprend les enseignements théoriques et la formation pratique sous la forme des volets tels que prévus par la LPsy.

Le critère d'accréditation est **atteint**.

- f. *La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.*

Les personnes en formation sont appelées à s'investir dans la formation et à assumer des responsabilités dans la cadre de la filière du Cerfasy. Celles-ci comprennent notamment les responsabilités liées à la pratique clinique, mais également l'investissement personnel des étudiants dans le cadre de la supervision et de l'expérience personnelle.

Le critère d'accréditation est **atteint**.

- g. *L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.*

La FSP dispose d'une instance indépendante et impartiale mise sur pied pour statuer sur les possibles recours des personnes en formation. L'existence de cette dernière est réglée dans un document ad hoc, le règlement sur le traitement des recours par la Commission de recours (CR).

L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer sur les recours des personnes en formation. Néanmoins, sa responsabilité s'étend de manière plus large à s'assurer que les participants à son cursus postgrade aient des informations claires et fiables en cas de recours. C'est pourquoi, le règlement sur le traitement des recours par la commission de recours de la FSP devrait être facilement accessible aux

participants à la filière du Cerfasy et à tous les intéressés à la formation postgrade. Dans cette optique, la commission d'experts tient à exprimer la charge suivante: Les modalités des recours doivent être clairement précisées aux étudiants.

Le critère d'accréditation est **partiellement atteint**.

Charge 9: Les modalités de recours doivent être clairement précisées aux étudiants.

3.3 Profil des forces et faiblesses de la filière de «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique»

Forces

Après la lecture du rapport d'autoévaluation et les entretiens lors de la visite sur place, la commission d'experts a pu constater les forces suivantes:

- La formation met l'accent sur la pratique ainsi que sur le développement de savoir-faire et de savoir-être chez les futurs psychothérapeutes. Ces compétences sont essentielles à l'exercice de la profession, et sont plus difficiles à développer que les connaissances théoriques. Pour cela, la formation mise sur un encadrement sécurisant, offrant une proximité entre les formateurs et les participants.
- Le centre de formation s'appuie sur une expérience longue de 30 ans et bénéficie d'une expertise reconnue dans la systémique. Il y existe une grande cohérence entre ce qui est enseigné et ce qui est pratiqué dans le centre.
- L'équipe de formateurs est très impliquée, engagée et solidaire. Plusieurs formateurs sont actifs dans d'autres institutions et formations, ce qui favorise des liens importants entre le terrain et la formation.

Faiblesses

La commission d'experts a également pu constater les points améliorables suivants:

- Les liens avec les connaissances scientifiques actuelles semblent peu présents, ou ne sont parfois pas assez mis en évidence. Tout en continuant à transmettre les bases essentielles de l'approche, la formation aurait intérêt à intégrer davantage les connaissances actuelles, notamment les modèles validés anglosaxons (MST, MDFT, FFT, BSFT, etc.) et pourrait aussi systématiser l'invitation annuelle d'un chercheur actif dans le domaine, ainsi que la participation à des projets de recherche.
- Les autres approches ne sont pas systématiquement traitées alors qu'il est important pour l'ouverture d'esprit des candidats d'y être sensibilisé.
- Les processus sont trop souvent implicites. Pour les formateurs, les expliciter permettra notamment d'assurer la pérennité et la relève dans le centre de formation. Pour les participants, cela offrira une meilleure visibilité des démarches à effectuer ou des critères d'évaluation afin d'éviter des malentendus.
- La filière de formation manque d'un système d'évaluation de sa globalité. Elle doit, pour son développement et sa qualité générale, disposer d'un tel outil.
- Le système de suivi des diplômés et les relations avec les employeurs sont actuellement peu formalisés. Il semble important de développer ces aspects afin de maintenir un échange avec le réseau et garantir une formation qui correspond au besoin du terrain.

4 Prise de position

4.1 Prise de position de l'organisation responsable FSP

La FSP a transmis sa prise de position de le 23.02.2018, respectant ainsi les délais définis. Elle est en accord avec le contenu des charges 1 et 2 ainsi que des charges 4 à 10. L'organisation responsable estime toutefois que la charge 3 «La FSP définit et met en place un mécanisme lui permettant de contrôler le lancement d'une volée» n'est pas fondée, parce qu'elle juge que la répartition des tâches est claire et que la LPsy ne l'oblige pas à mettre en place un mécanisme lui permettant de contrôler le lancement d'une volée. Pour la prise de position complète, voir «Annexe II Prise de position de l'organisation responsable sur le rapport d'évaluation externe» en page 32 du présent rapport.

4.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de la FSP

La commission d'experts prend note des arguments de la FSP dans sa prise de position. A la lumière de ces nouveaux éléments, elle décide de supprimer ce qui était initialement la charge 3 «La FSP définit et met en place un mécanisme lui permettant de contrôler le lancement d'une volée».

5 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'experts

La commission d'experts recommande, sur la base du rapport d'autoévaluation et de la visite sur place,

l'accréditation avec 9 charges

de la filière de «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique».

Les charges doivent être remplies dans un délai de 12 mois.

La liste complète des charges et des recommandations se trouve dans le tableau en annexe I.

6 Annexes

I Tableau des standards de qualité et des critères d'accréditation «Psychothérapie», incluant les charges et les recommandations

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie				
Evaluation externe de la filière de «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique», Cerfasy, Neuchâtel				
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.	Satisfaction			Charge(s)/ Recommandation(s)
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p>Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>				
Domaine 1				
Mission et objectifs				
1.1 Mission	a.	X		

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique», Cerfasy, Neuchâtel					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Charge(s)/ Recommandation(s)
Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité. Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
	b.		X		R1: La commission d'experts recommande que la vision et les axes de la filière soient présentés de manière plus claire. R2: La commission d'experts recommande de mettre plus en évidence les facteurs communs des psychothérapies dans la formation.
1.2 Objectifs de la filière de formation postgrade	a.		X		C1: Les objectifs d'apprentissage propres à la filière de formation postgrade sont formulés et publiés.
	b.	X			
Domaine 2					
Conditions cadre de la formation postgrade					
2.1 Admission à la formation, durée et coûts	a.	X			R3: La commission d'experts recommande de définir ce que la filière reconnaît comme pouvant être validé comme formation en psychologie clinique et psychopathologie et de le rendre accessible aux candidats.
	b.	X			
2.2 Organisation	a.		X		C2: Les responsabilités de la FSP et du Cerfasy doivent être documentées par écrit et publiées.
	b.	X			R4: La commission d'experts recommande de décrire le rôle des tuteurs. R5: La commission d'experts recommande de proposer des anciens étudiants comme tuteurs.
2.3 Ressources	a.		X		R6: La commission d'experts recommande à la FSP de mettre en place un système permettant de venir en aide à la filière en cas de difficultés financières.
	b.		X		R7: La commission d'experts recommande de mener à bien les projets d'infrastructure, notamment en ce qui concerne l'inventaire et la mise à jour de la bibliothèque. R8: La commission d'experts recommande de souscrire un abonnement à quelques revues de base dans le domaine et à permettre aux étudiants d'accéder aux articles via une plateforme interne.
Domaine 3					
Contenus de la formation					
3.1 Principes	a.		X		R9: La commission d'experts recommande d'ajouter la formation aux troubles réputés complexes au programme de formation.
	b.		X		C3: La bibliographie de la filière de formation postgrade doit être mise à jour. C4: Une liste de références pour chaque thème du programme doit être fournie.

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique», Cerfasy, Neuchâtel					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Charge(s)/ Recommandation(s)
Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité. Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
					R10: La commission d'experts recommande d'inclure des références récentes relatives aux modèles validés anglosaxons ainsi qu'à des travaux réalisés en Suisse. R11: La commission d'experts recommande d'impliquer un représentant de la recherche académique dans le comité de formation.
3.2 Volets	a.	X			
	b.		X		R12: La commission d'experts recommande de mettre en place un système de rattrapage qui permet d'assurer l'acquisition des connaissances dispensées lors des cours suite à une absence.
3.3 Connaissances et savoir-faire	a.	X			
	b.	X			
	c.		X		C5: Les domaines «transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques» et «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique» doivent faire partie intégrante de la formation postgrade. R13: La commission d'experts recommande d'envisager la mise en place d'un tronc commun aux différentes filières de la FSP sur la transmission des connaissances fondamentales les différentes approches.
3.4 Activité psychothérapeutique individuelle	a.	X			
3.5 Supervision	a.	X			R14: La commission d'experts recommande de clarifier la question de la reconnaissance des heures de supervision dans le cas où il ne s'agit pas d'activités psychothérapeutiques.
3.6 Expérience thérapeutique personnelle	a.	X			
3.7 Pratique clinique	a.	X			R15: La commission d'experts recommande de clarifier les critères de la formation pour valider une expérience au contact de patients présentant divers troubles ou pathologies.
Domaine 4					
Etudiants					
4.1 Système d'évaluation	a.	X			R16: La commission d'experts recommande de définir les critères d'évaluation pour les travaux de fin d'année et de les communiquer aux étudiants.
	b.	X			
4.2 Attestation des prestations de formation postgrade	a.	X			
4.3 Encadrement	a.	X			
	b.		X		R17: La commission d'experts recommande d'utiliser le réseautage professionnel pour renforcer le lien avec les employeurs.
Domaine 5					
Formateurs					

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique», Cerfasy, Neuchâtel					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Charge(s)/ Recommandation(s)
Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité. Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
5.1 Sélection	a.	X			
5.2 Qualifications des enseignants	a.	X			R18: La commission d'experts recommande de formaliser l'accès aux formations didactiques, notamment en valorisant les initiatives déjà existantes.
5.3 Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs	a.	X			
5.4 Formation continue	a.	X			R19: La commission d'experts recommande de systématiser la mention de l'obligation de suivre des formations continues lors des discussions de contrat.
5.5 Evaluation	a.	X			
Domaine 6					
Assurance qualité et évaluation					
6.1 Système d'assurance qualité	a.			X	C6: Le système d'assurance qualité doit être appliqué et communiqué de manière transparente.
	b.		X		R20: La commission d'experts recommande d'impliquer un représentant des étudiants dans le comité de formation.
6.2 Evaluation	a.			X	C7: Un système d'évaluation de l'ensemble de la filière de formation postgrade doit être instauré. R21: La commission d'experts recommande de formaliser les différents processus d'évaluation de la formation.
	b.		X		C8: La prise en compte des diplômés dans le processus d'évaluation de la formation doit être formalisée. R22: La commission d'experts recommande de mettre en place un système de suivi des diplômés.

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)	Satisfaction			Charge(s)/ Recommandation(s)
La filière de formation postgrade est accréditée si	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
a. La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).	X			
b. La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.		X		C5: Les domaines «transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques» et «résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique» doivent faire partie intégrante de la formation postgrade.
c. La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.	X			

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)	Satisfaction			Charge(s)/ Recommandation(s)
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
La filière de formation postgrade est accréditée si				
d. La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.	X			
e. La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.	X			
f. La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.	X			
g. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.		X		C9: Les modalités de recours doivent être clairement précisées aux étudiants.
Requête d'accréditation de la commission d'experts	accréditation			
La commission d'experts recommande pour la filière «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique» de formuler:	une accréditation avec 9 charges			

II Prise de position de l'organisation responsable sur le rapport d'évaluation externe



Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen
Fédération Suisse des Psychologues
Federazione Svizzera delle Psicologhe e degli Psicologi

Ansprechpartner: Christian Hofer
Direktnummer: +41 31 388 88 00
christian.hofer@fsp.psychologie.ch

Berne, le 23. février 2018

Par Mail

AAQ
Effingerstrasse 15
Case postale
CH-3001 Berne

Formation postgrade en Psychothérapie d'orientation systémique, Neuchâtel : prise de position sur le rapport d'évaluation externe relatif à l'accréditation selon la LPsy (proposition du 12.02.2018)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions pour la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le rapport d'évaluation externe. Notre prise de position se réfère uniquement aux charges énumérées. Nous vous sommes cependant reconnaissants de nous avoir également fait part des recommandations des expert-e-s-, qui permettront des améliorations dans le cadre du développement de la qualité.

Evaluation générale

La FSP et le Cerfasy sont en accord avec l'évaluation générale de la commission d'expert-e-s et avec le contenu des charges 1-2 et 4-10.

Remarques sur les différentes charges

Charge 3 : « La FSP définit et met en place un mécanisme lui permettant de contrôler le lancement d'une volée ».

Remarques : il y a une répartition claire entre les tâches de l'organisation responsable et celles du prestataire de formation. L'organisation responsable se borne à remplir ses tâches conformément à la LPsy et son fonctionnement est décrit dans le document « Rôle de la FSP en tant qu'organisation responsable : Concept de mise en œuvre ». La LPsy n'oblige pas l'organisation responsable à mettre en place un mécanisme lui permettant de contrôler le lancement d'une volée.

Demande : renoncer à cette charge (manque de base légale).

Remarques finales

Du fait que la FSP en tant qu'organisation responsable accompagne en tout huit filières de formation postgrade en psychothérapie, elle est, en conséquence, évaluée par huit commissions d'expert-e-s différentes. Etant donné que les standards de qualité sont formulés de façon à permettre une interprétation assez ouverte, les commissions d'expert-e-s arriveront sans doute à des évaluations différentes. La FSP estime qu'il s'agit de trouver une procédure adéquate pour l'harmonisation des contenus des différentes charges.

FSP · Choisystrasse 11 · 3008 Bern
T +41 31 388 88 00 · www.psychologie.ch

Nous tenons à vous remercier pour les discussions menées dans un climat constructif et critique dans le cadre des visites sur place. Nous sommes convaincus que le travail des commissions d'expert-e-s apporte des éléments essentiels pour le développement de la filière de formation postgrade.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Christian Hofer
Responsable domaine
Formation postgrade et continue



Daniel Stern
Responsable Cerfasy

AAQ
Effingerstrasse 15
Case postale
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

